



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 DECEMBRE 2020 à 19H **Convocation du 30 novembre 2020**

Présents :

BAYET Céline, BEGEL Olivier, BINSSE Guy, CURT Alexis, DI RAFFAELE-THUILIER Béatrice, DOUCHET Christophe, EMERAUD David, MANCEAU Antoine, MARCE Antoine, MICHAUD Murièle PENET Sacha, RIVOIRE Christine, PETITPIERRE Yves

Excusés : PERRISSEZ Joel, SIGNOL Virginie

Procuration donnée : PERRISSEZ Joel à EMERAUD David, SIGNOL Virginie à BEGEL Olivier
Le quorum est atteint.

BEGEL Olivier est nommé secrétaire de séance.

Il est voté l'approbation du compte-rendu du conseil municipal du 2 novembre 2020.

DELIBERATIONS

N°59/2020 : CONVENTION DE CONSEIL AVEC LE CDG38 DANS LE PROCESSUS DE RECRUTEMENT D'UNE SECRETAIRE DE MAIRIE

Vu la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,
Vu le projet de convention de conseil en recrutement proposée par le Centre de gestion de l'Isère ci-joint,
Considérant l'intérêt pour la commune de Montcarra d'adhérer à cette convention,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, avec 14 pour, 0 contre et 1 abstention :

-**ACCEPTE** l'adhésion à la convention de conseil en recrutement avec le CDG38

N°60/2020 : REMBOURSEMENT HEURES REALISEES PAR UN ENSEIGNANT LORS RENFORT PAUSE MERIDIENNE DU DECONFINEMENT MAI 2020

Considérant la nécessité de solliciter un enseignant pour renforcer l'équipe périscolaire sur deux pauses méridiennes pendant le déconfinement de mai 2020
Considérant que M. Laude a réalisé deux renforts de 1h50 chacun

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, avec 15 pour, 0 contre et 0 abstention :

- **APPROUVE** le remboursement des heures réalisées
- **AUTORISE** le Maire à signer les documents nécessaires

N°61/2020 : ADHESION CONVENTION DE PRESTATION DE SERVICES ENTRE LES COMMUNES DE SAINT CHEF ET DE MONTCARRA – TRAVAUX ENTRETIEN NETTOYAGE 2021-2024

Considérant l'avenant du marché « aménagement de sécurité RD143 »

Le Maire propose de signer l'avenant.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, avec 15 pour, 0 contre et 0 abstention :

- AUTORISE** le Maire à signer l'avenant
- SOLLICITE** le règlement des mandats correspondants
- AUTORISE** Monsieur le Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

N°62/2020 : AVENANT MARCHE TERRAIN MULTIACTIVITE

Considérant l'avenant du marché « terrain multi activités »

Le Maire propose de signer l'avenant.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, avec 15 pour, 0 contre et 0 abstention :

- AUTORISE** le Maire à signer l'avenant
- SOLLICITE** le règlement des mandats correspondants
- AUTORISE** Monsieur le Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

n°63/2020 : REGLEMENT PERISCOLAIRE 2020-2021 - MODIFICATION DES MODALITES DE FACTURATION

Vu, la délibération du conseil municipal en date du 9 octobre 2020 fixant les modalités du règlement des services périscolaires 2020-2021

Vu, l'article « facturation » fixant les conditions de facturation du 7 décembre 2020

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, avec 15 pour, 0 contre et 0 abstention :

- APPROUVE** la modification du règlement des services périscolaires
- AUTORISE** le Maire à signer toutes pièces nécessaires à la bonne mise en œuvre de la présente délibération.

n°64/2020 : SIGNATURE MARCHE PUBLIC – AGRANDISSEMENT ECOLE CHOIX ARCHITECTE

Vu le Code des marchés public ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2122-21 6° qui prévoit que le Conseil Municipal est le seul compétent pour délibérer en matière de marchés publics, le maire applique les décisions du Conseil Municipal et exécute les marchés sous son contrôle ;

Vu la commission d'appel d'offre du 23 et 30 novembre 2020 concernant l'agrandissement de l'école

Considérant les offres reçues dont l'offre de l'Atelier d'architecture HB pour un montant de 59000€ HT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, avec 15 pour, 0 contre et 0 abstention :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le marché public avec l'Atelier d'architecture HB
- **AUTORISE** le Maire à signer tous les documents relatifs à cette délibération
- **DIT** que les dépenses seront prévues au budget communal.

n°65/2020 : TE38 – TRAVAUX SUR RESEAUX D'ECLAIRAGE PUBLIC – RUE DES FONTAINES

TE38 - TRAVAUX SUR RESEAUX D'Eclairage Public

Suite à notre demande, le Territoire d'Energie Isère (TE38) envisage de réaliser dès que les financements seront acquis, les travaux présentés dans les tableaux ci-joints, intitulés :

Collectivité : Commune Montcarra - Affaire n° 18-002-250 - EP Rue des fontaines

Après étude, le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Le prix de revient prévisionnel TTC de l'opération est estimé à : 25 744 €

Le montant total des financements externes s'élèvent à : 20 330 €

La participation aux frais de TE38 s'élève à : **307 €**

La contribution prévisionnelle aux investissements pour cette opération s'élève à : **5 108 €**

Afin de permettre au TE38 de lancer la réalisation des travaux, il convient de prendre acte :

- du projet présenté et du plan de financement définitif,
- de la contribution correspondante au TE38.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, avec 7 pour, 0 contre et 0 abstention :

1 - PREND ACTE du projet de travaux et du plan de financement de l'opération, à savoir :

Prix de revient prévisionnel : **25 744 €**

Financements externes : **20 330 €**

Participation prévisionnelle : 5 415 €

(frais TE38 + contribution aux investissements)

2 - PREND ACTE de sa contribution aux investissements qui sera établie par le TE38 à partir du décompte final de l'opération et constitutive d'un fonds de concours d'un montant prévisionnel total de : **5 108 €**

Ce montant pourra être réajusté en fonction de la réalité des travaux et **tout dépassement fera l'objet d'une nouvelle délibération.**

Pour un paiement en 3 versements (acompte de 30%, acompte de 50% puis solde)